



ELECTIONS

ELECTION DES DELEGUES SUPPLEMENTAIRES PAR TRANCHE DE 50.000 LICENCIES AUX ASSEMBLEES FEDERALES (2 POSTES A POURVOIR) :

1. M. Noël MANNINO en qualité de délégué titulaire et M. Philippe DI MARCO en qualité de délégué suppléant
2. M. Mathieu SAVY en qualité de délégué titulaire et M. Vincent CASERTA en qualité de suppléant.